



Règlement pour l'attribution de prix d'honneur aux participants à des concours avec succès

1. Généralités

- La SC Biemme attribue annuellement des prix d'honneur pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} rangs dans les disciplines Agility, ChA, Obedience, ChS et CUM. Les rangs suivants ou particularités seront récompensés par de petites attentions (p.ex. cornet de biscuits pour chien).
- La remise d'un prix d'honneur à un conducteur est soumise aux conditions ci-dessous.
- La période entrant en considération est l'année calendaire écoulée.
- La remise d'un prix d'honneur a lieu lors de l'AG ordinaire.
- Pour toutes les classes, la même équipe peut gagner chaque année.
- Les prix d'honneur et gravures sont offerts par la SC Biemme (montant selon budget).

2. Conditions pour l'attribution d'un prix d'honneur

2.1 Participation:

- Seuls sont pris en compte les concours accomplis en tant que membre et au nom de la société.

2.2 Annonce des résultats:

- Une copie du livret de travail doit être remise au responsable de la discipline concerné jusqu'à la fin de l'année calendaire (au 31 décembre ou au plus tard jusqu'au 15 janvier).
- Il ne sera pas tenu compte des résultats non communiqués ou envoyés hors délais.
- Les résultats doivent également être annoncés en cours d'année calendaire à l'administration web (formulaire disponible en ligne).

3. Evaluation / Schéma de classement

3.1 ChA, Obedience, ChS et CUM, ChP 97 (livret de travail rouge ou vert):

- Le vainqueur est l'équipe ayant atteint la moyenne la plus élevée.
- La moyenne des points obtenus aux concours sera considérée. Lors d'une participation à plus de 3 concours, seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.
- Si plusieurs participants aux concours d'une classe ou d'une catégorie sont classés ex aequo, il convient d'appliquer les critères suivants:
 - a) nombre des «excellents» obtenus
 - b) nombre de mentions obtenues
 - c) nombre de participations à des concours
- Pour les concours en ring, il ne sera fait mention que des équipes.

3.2 Agility (livret de travail bleu):

- La participation à au moins 5 concours reconnus par la CTAMO est requise dans le courant de l'année calendaire.
- Il sera établi un classement pour "Large" et un pour "Medium/Small".
- Pour l'évaluation, il sera tenu compte des qualifications obtenues ainsi que du rang qui seront convertis en points et par meeting selon la clef de répartition ci-dessous = Total par meeting.



- Les totaux par meeting sont additionnés, puis divisés par le nombre de meetings accomplis, le facteur minimal doit toutefois se monter à 5.
- La valeur moyenne ainsi atteinte (à 1 chiffre après la virgule) constitue la base de la liste de rangs globale.

Qualification	Nombre de points		Rang	Nombre de points
Ex0	6		1	10
Ex	5		2	9
TB	3		3	8
B	1		4	7
			5	6
			6	5
			7	4
			8	3
			9	2
			10	1

- En cas d'égalité d'équipes avec la même moyenne des meetings, le classement est établi selon les critères: moyenne de tous les points de classement, moyenne de tous les points de qualification, rang obtenu lors du championnat suisse, tirage au sort.

3.3 Parcours SportPlaisir (livret vert Polydog Aktivitätennachweis):

- Les 3 équipes qui ont participé aux plus de parcours SportPlaisir (Military, Agility, Mobility, etc.) seront honorées (p.ex. cornet de biscuits pour chien).
- Pour les autres, il ne sera fait mention que des équipes.

4. Evaluation des vainqueurs

Il appartient aux responsables des différentes disciplines et au chef de la commission technique d'évaluer les vainqueurs potentiels.

5. Préparation des prix d'honneur

Les responsables des différentes disciplines et le chef de la commission technique sont responsables de la préparation des prix d'honneur (selon montant budgété).

6. Remise des prix d'honneur à l'AG

Les prix seront remis aux équipes-vainqueurs par les responsables de la discipline concernée ou par le chef de la commission technique.